

Le 22 juin 2021

Discussions sur le renouvellement de la convention collective

Le Conseil exécutif national tient à remercier et à féliciter tous les membres qui ont participé aux conférences régionales pré-négociations au cours des dernières semaines. Dans toutes les régions, les discussions et les débats au sein de l'unité urbaine et de l'unité des FFRS se sont déroulés dans la solidarité et le respect mutuel.

Proposition de Postes Canada

Pendant que se déroulaient les conférences régionales, la haute direction de Postes Canada a présenté une proposition au Conseil exécutif national du STTP dans le but de prolonger de deux ans les conventions collectives actuelles. La proposition patronale initiale ne prévoit qu'une hausse salariale de 2 % par année au cours de la période de deux ans; toutes les autres dispositions demeureraient inchangées. L'employeur a exprimé des inquiétudes quant à la mise en œuvre de nouveaux services financiers durant une période d'incertitude. En appui à sa proposition, la direction a déclaré qu'elle croyait que les négociations seraient difficiles en cette période suivant immédiatement la pandémie, compte tenu de l'incertitude relative aux volumes de courrier et de la situation financière de la Société, qui s'est aggravée en raison des dépenses liées à la COVID-19.

Préoccupations du STTP

Le Conseil exécutif national a pris en considération la proposition de Postes Canada en l'abordant sous plusieurs angles. Nous reconnaissons qu'il n'y a aucune certitude quant à la situation économique et au climat des négociations collectives au cours des prochaines années. Mais plus important encore, nous sommes aussi conscients des actions de Postes Canada en vue d'élargir sa gamme de services financiers et de mettre en œuvre de nouveaux carrefours communautaires qui permettraient à la Société d'accroître et de diversifier ses revenus et d'offrir des services dont la population a besoin, tout en fournissant des emplois aux travailleurs et travailleuses des postes. Nous reconnaissons que, dans un tel contexte, nous ne pouvons pas régler toutes les questions importantes touchant les membres. Toutefois, le Syndicat veut obtenir l'assurance que les parties auront la possibilité de

régler les questions en suspens au cours des deux prochaines années.

Malgré le contexte inhabituel causé par la pandémie, nous avançons avec prudence, tentant de voir quelles seront les conséquences sur les travailleurs et travailleuses. En même temps, l'employeur propose la mise en œuvre de services financiers, une revendication que nous défendons depuis des dizaines d'années.

Poursuite des discussions

Nous avons répondu à Postes Canada en lui présentant en détail les questions importantes qui doivent être réglées afin que nous puissions prendre sa proposition en considération. De plus, nous avons avisé Postes Canada que, compte tenu de l'incertitude relative à l'inflation, nous exigeons que toute hausse salariale soit protégée par une clause d'indemnité de vie chère (IVC).

Les membres décideront

Les statuts nationaux prévoient que toute entente destinée à modifier une convention collective doit être soumise à un référendum national tenu auprès des membres. Ce sont donc les membres de l'unité urbaine et ceux de l'unité des FFRS qui auront le dernier mot sur toute entente conclue avec l'employeur.

Tenez-vous au courant

Nous vous communiquerons les détails des prochaines discussions avec l'employeur dès que possible.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023 / Bulletin n° 276
/bk sepb 225 gl scfp 1979

